

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 11 février 2011  
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui, Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Fourniture de cales en terre cuite 2011/2015 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Le rapport de présentation :**

Afin de permettre l'acquisition de pavés en terre cuite destinés à la réalisation et à l'entretien des voies de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire de se doter d'un marché approprié.

Les fournitures seront acquises à l'aide d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, et conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.

Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le montant du marché est estimé à 47 840 € TTC / an minimum et 299 000 € TTC / an maximum, soit 191 360 € TTC minimum pour 4 ans et 1 196 000 € TTC maximum pour 4 ans maximum.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert pour un marché de type à bons de commande avec minimum et maximum avec les montants suivants :

DESIGNATION	MONTANTS ANNUELS		MONTANTS POUR 4 ANS	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
Fourniture de pavés en terre cuite 2011/ 2015	40 000 € HT	250 000 € HT	160 000 € HT	1 000 000 € HT
	47 840 € TTC	299 000 € TTC	191 360 € TTC	1 196 000 € TTC

- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à la Direction Centrale des Achats et Marchés (6<sup>ème</sup> étage), Immeuble Le Guyenne - Terrasse Front du Médoc - Quartier Mériadeck à BORDEAUX.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation avec une publicité européenne.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 - alinéas 3 et 57 à 59,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant :**

Que pour permettre la réalisation des prestations, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité européenne et de mise en concurrence.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

**Article 2 :**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché, à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Article 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié.

**Article 5 :**

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 au Chapitre 23 - Compte 2315 - CRB O100 - Fonction 8222 - Programme VB, au Chapitre 011 - Compte 61 523 - CRB O100 - Fonction 8222 et au Chapitre 23 - Compte 2315 - CRB O400 - Fonction 8220 - Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 22 FÉVRIER 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011</b></p>
---

M. ALAIN DAVID